

## SEANCE DU 02 JUILLET 2009

L'an deux mil neuf, le deux juillet , à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VRAIVILLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky PAUMIER, Maire.

Etaient présents : Mme PREVOTEAU Andrée Adjointe, Mme BOURDON Gladys, Mme CHEVAL Céline, Mr GAMBLIN Hervé, Mr JORON François, Mr LELIEUR Charles, Mme LEMAUX Béatrice, Mr MEEUS Marcel, Madame Carole DEVAUX  
Mr MOREAU Laurent, Mr PAUMIER Jacky, Mme SURVILLE Annie,  
Etait absent : Mr Jean-Francois MARTIN

Madame Andrée PREVOTEAU est élue secrétaire assistée de Madame LE ROUGET, Secrétaire de Mairie.

Date de convocation : 25 Juin 2009  
Date d'affichage : 25 juin 2009

Présents : 14  
Votants : 14  
Absents : 1

---

### CANTINE

Le Conseil Municipal décide de changer le fournisseur de la cantine scolaire et de prendre la société ISIDORE RESTAURATION – 23, rue Raymond Aron – BP 184 – 76136 MONT SAINT AIGNAN CEDEX à compter de la rentrée 2009.2010

Le prix du repas est fixé à 2.48 € pour les maternelles et primaires.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société ISIDORE RESTAURATION.

### EQUIPEMENT CANTINE

Monsieur le Maire explique au CONSEIL MUNICIPAL que l'armoire chauffante et le frigidaire actuellement installés dans la cantine appartiennent à la société API.

Compte tenu du changement de prestataire, il convient d'acheter notre propre matériel bien que Monsieur le Maire est demandé à la SOCIETE API de nous faire une offre de rachat, il serait préférable de commander à la SOCIETE MATURA ces équipements pour une somme de 4.425.20 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour équiper la cantine avec du matériel nous appartenant.

### URBANISME

Conformément à L4ARTICLE L 421-2-1 du Code de l'Urbanisme

Le Conseil Municipal :

- ✓ Décide que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol Régies par le code de l'urbanisme seront délivrées au nom de la Commune.

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la prise en charge par la Communauté de Communes
- ✓ De payer annuellement notre participation aux frais engagés par la Communauté de Communes pour la gestion de l'urbanisme.

### **CONTRAT C.A.E.**

Le contrat C.A.E. concernant Madame Chantal JORON, le CONSEIL MUNICIPAL demande à Monsieur François JORON de ne pas participer à la délibération et de sortir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'embaucher Mme JORON Chantal à 23 heures par semaine, en contrat C.A.E. Ce contrat, établi par une convention signée avec l'ANPE permet à la commune d'être subventionnée à hauteur de 95 % du salaire versé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à cette embauche et Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce contrat.

### **NOEL DES ENFANTS**

Monsieur le Maire explique au CONSEIL MUNICIPAL ses observations concernant le NOEL des enfants. Depuis de nombreuses années, le NOEL est organisé par l'école Bien que tous les frais (jouets +gouter) soient à la charge de la Commune et les enfants de 0 à 3 ans ne participent pas à ce NOEL

Monsieur le Maire propose de réunir la commission des fêtes et cérémonies le **JEUDI 09 JUILLET 2009** pour étudier le NOEL prochain.

### **C.D.81**

La Commission de voirie se réunira le JEUDI 03 SEPTEMBRE 2009 à 18 H 30 pour étudier la sécurité à la sortie du village sur la CD 81.

### **LISTE ELECTORALE**

La révision de la liste électorale par la Commission aura lieu le **MARDI 01 SEPTEMBRE 2009 à 18 H 30.**

### **OBJET : COMPTABILITE**

Le conseil Municipal décide de faire le virement de crédit suivant :

- Compte 61522	:	- 2.500.00€
- Compte 66111	:	+ 2.500.00€

## **DIVERS**

Le Conseil Municipal est informé :

- ✓ l'ordinateur de l'école est grillé. Il conviendra d'équiper Madame HATTE d'un nouveau matériel pour la rentrée prochaine.
- ✓ Le lave-vaisselle de la cantine est à changer.
- ✓ Une réflexion est demandée au CONSEIL MUNICIPAL sur des locaux à construire sur le stade.